

## 10. COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Conformément à l'alinéa 6 de l'article R122-5-II du Code de l'Environnement, le dossier d'étude d'impact présente « les éléments permettant d'apprécier la compatibilité du projet avec l'affectation des sols définie par le document d'urbanisme opposable, ainsi que, si nécessaire, son articulation avec les plans, schémas et programmes mentionnés à l'article R. 122-17, et la prise en compte du schéma régional de cohérence écologique dans les cas mentionnés à l'article L. 371-3. »

Ce chapitre expose donc :

- les documents d'urbanisme, plans, schémas et programmes existants sur le secteur d'étude,
- la position du projet par rapport à ces divers documents, sa compatibilité et, si nécessaire, les mesures mises en œuvre afin de garantir la compatibilité du projet avec les objectifs de ces plans, schémas et programmes.

### 10.1. DOCUMENT D'URBANISME

La commune de Marsac dispose d'un PLU approuvé 7 février 2005. Un PLUi est en cours d'élaboration.

Les parcelles visées par le projet sont classées en zone agricole de l'actuel PLU. Le PLUi en cours d'élaboration prévoit un zonage Ax selon lequel « Les constructions et installations liées à la production d'énergie renouvelables sont autorisées sous réserves qu'elles ne compromettent pas le caractère agricole de la zone et qu'elles respectent une bonne insertion au paysage et à l'environnement ».

Afin d'éviter les pertes de production, le poste contenant les transformateurs doivent être localisés au plus près des panneaux photovoltaïques, tout comme le poste de livraison à l'entrée du parc.

### 10.2. SDAGE DU BASSIN LOIRE BRETAGNE

Le S.D.A.G.E. (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un document cadre instauré par la loi sur l'eau de janvier 1992. Le S.D.A.G.E. Loire Bretagne (2016-2021) a été approuvé par le Comité de Bassin Loire-Bretagne le 4 novembre 2015.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est un document de planification concertée qui décrit les priorités de la politique de l'eau pour le bassin hydrographique et les objectifs.

- Il définit les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.
- Il fixe les objectifs de qualité et de quantité à atteindre pour chaque cours d'eau, plan d'eau, nappe souterraine, estuaire et secteur littoral.
- Il détermine les dispositions nécessaires pour prévenir la détérioration et assurer l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques.

Le SDAGE est complété par un programme de mesures qui précise, secteur par secteur, les actions techniques, financières, réglementaires, à conduire d'ici 2021 pour atteindre les objectifs fixés.

Ce document indique les 14 grandes orientations fondamentales pour la gestion de l'eau :

1. repenser les aménagements de cours d'eau;
2. réduire la pollution par les nitrates ;
3. réduire la pollution organique et bactériologique ;
4. maîtriser et réduire la pollution par les pesticides ;
5. maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses ;
6. protéger la santé en protégeant la ressource en eau ;
7. maîtriser les prélèvements d'eau ;
8. préserver les zones humides ;
9. préserver la biodiversité aquatique
10. préserver le littoral ;
11. préserver les têtes de bassin versant ;
12. faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques ;
13. mettre en place des outils réglementaires et financiers ;
14. informer, sensibiliser, favoriser les échanges.

Le projet ne remettra pas en cause les objectifs du SDAGE Loire-Bretagne car il n'aura aucun impact sur les cours d'eau, les eaux souterraines et les milieux humides et aquatiques.

### 10.3. SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE

Cf. §.3.3.2.1

### 10.4. SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la région Nouvelle-Aquitaine a été approuvé le 27 mars 2020.

Il se substitue à plusieurs schémas régionaux préexistants dont le Schéma Régional de l'Air, de l'Énergie et du Climat. Il n'intègre pas de Schéma Régional Eolien (SRE) qui n'a aujourd'hui plus d'existence.

Au regard des engagements pris par la France depuis plusieurs années, à l'échelle mondiale, européenne ou nationale, le SRADDET est destiné à définir les grandes orientations et objectifs régionaux, en matière de :

- Maîtrise de la consommation énergétique,
- Réduction des émissions de gaz à effets de serre,
- Réduction de la pollution de l'air,
- Adaptation aux changements climatiques,
- Valorisation du potentiel d'énergies renouvelables de la région.

Le SRADDET de la région Nouvelle-Aquitaine s'articule autour de 3 grandes orientations et de 80 objectifs dont l'objectif 51 selon lequel : « Valoriser toutes les ressources locales pour multiplier et diversifier les unités de production d'énergie renouvelable ».

**Le projet de parc photovoltaïque sera compatible avec le SRADDET de la région Nouvelle-Aquitaine, car il permet, notamment, la réduction de gaz à effet de serre et de revaloriser des parcelles agricoles qui n'étaient plus exploitées.**

## 10.5. SCHEMA REGIONAL DE RACCORDEMENT AU RESEAU DES ENERGIES RENUVELABLES

Le schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR) de l'ex-région Limousin (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne), concerté par RTE, le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité a été approuvé par le préfet de région et publié au recueil des actes administratifs le 16 décembre 2014.

Le schéma Limousin a fait l'objet d'une adaptation par RTE. Ce schéma adapté a été concerté par RTE, et notifié au préfet de région le 12 juillet 2018.

Ce schéma définit les ouvrages électriques à créer ou à renforcer pour atteindre les objectifs fixés, en matière d'énergies renouvelables, par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) de la région limousine. Afin de favoriser l'atteinte des objectifs du SRCAE de la région Limousin, des adaptations de la localisation des capacités d'accueil réservées dans le S3REnR peuvent se révéler nécessaires.

Définis par l'article L 321-7 du Code de l'Energie et par le décret n° 2012-533 du 20 avril 2012 abrogé, ce schéma est basé sur les objectifs fixés par les SRCAE et doit être élaboré par RTE en accord avec les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité concernés dans un délai de 6 mois suivant l'approbation des SRCAE. Il comporte essentiellement :

- les travaux de développement (détaillés par ouvrages) nécessaires à l'atteinte de ces objectifs, en distinguant création et renforcement ;
- la capacité d'accueil globale du S3REnR, ainsi que la capacité d'accueil par poste ;
- le coût prévisionnel des ouvrages à créer (détaillé par ouvrage) ;
- le calendrier prévisionnel des études à réaliser et procédures à suivre pour la réalisation des travaux.

Le projet de S3REnR propose la création d'environ 400 MW de capacités nouvelles (200 MW par la création de réseau, 200 MW par le renforcement de réseau), s'ajoutant aux 260 MW déjà existantes ou déjà engagées (210 MW existantes et 50 MW créées par l'état initial). Le projet de S3REnR de la Région Limousin propose donc la réservation de capacité d'accueil pour le raccordement de 657 MW. Il permet d'accompagner la dynamique régionale de développement des EnR définie dans le SRCAE à l'horizon 2020.

Suite à l'adaptation adoptée en 2018, la capacité d'accueil totale du schéma s'établit à 713 MW dont 647 MW de capacité réservée.

Enedis sera consulté en temps voulu pour affiner les possibilités de raccordement du projet.

Le projet pourra se raccorder sur le poste HTA/BT qui se situe au sud-ouest du projet à l'entrée du lieu-dit Le Mont.

ENEDIS sera consulté en temps voulu pour affiner les possibilités de raccordement du projet.

Le tracé se fait généralement en bord de route et de chemin afin d'optimiser le linéaire de raccordement et les zones d'excavation.

## 10.6. SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENERGIES RENUVELABLES DE LA CREUSE

Le schéma des énergies renouvelables de la Creuse présenté en mars 2021 présente des orientations pour un développement raisonné des énergies renouvelables sur le département et se présente en différents axes :

- Axe 1 : le diagnostic ;
- Axe 2 : le potentiel de développement EnR ;
- Axe 3 : les économies d'énergies ;
- Axe 4 : les orientations départementales ;
- Axe 5 : l'adhésion sociétale ;
- Axe 6 : les relations entre les documents.

La filière de production d'électricité photovoltaïque en Creuse s'est développée à partir des 2008, en particulier en toiture, notamment sur les bâtiments agricoles. En 2017, la puissance installée s'élevait à plus de 60 MW.

Les premiers parcs photovoltaïques au sol sont apparus en 2010. De plus en plus de parcs s'installent de plus en plus sur des parcelles agricoles, ce qui a conduit à l'adoption en mars 2021 d'une doctrine départementale selon laquelle les projets ne doivent pas dépasser une trentaine d'hectare et doivent être situés à une distance maximale de 5 km d'un poste source.

Le projet de centrale photovoltaïque n'ira pas l'encontre de cette doctrine départementale.

## 11. METHODES UTILISEES POUR L'EVALUATION DES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE

### 11.1. CONSULTATIONS ET SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

#### 11.1.1. ORGANISMES CONSULTES

Les services et organismes consultés dès le commencement de l'étude d'impact ont été les suivants :

- **SDAP** (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine)
- **DRAC** (Direction Régionale des Affaires Culturelles)
- **ARS** (Agence Régionale de la Santé)
- **DDT** (Direction Départementale des Territoires)
- **SDIS** (Service départemental d'incendie et de secours)
- **DREAL** (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)
- **GRTgaz** (Gaz Réseau Transport)
- **ENEDIS** (Electricité)
- **GrDF** (Gaz réseau Distribution France)
- **RTE** (Réseau Transport Electricité)
- **CAUE** (Conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement)
- **Agence de l'eau**
- **Chambre d'agriculture**
- **Conseil Départemental**
- **Commune de Marsac**

#### 11.1.2. SOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

Sans être exhaustive, la liste ci-dessous présente les principales sources bibliographiques qui ont été consultées pour l'élaboration de la présente étude d'impact sur l'environnement.

#### Guides méthodologiques :

- **QUATTROLIBRI**, *Implantation de panneaux photovoltaïques sur terres agricoles, enjeux et propositions*, 2009
- **CLER** : *Guide d'évaluation des projets de parcs solaires au sol*, 2011
- **MEEDDM**, *Installations photovoltaïques au sol - Guide de l'étude d'impact*, 2011
- **MEEDDM**, *Guide sur la prise en compte de l'environnement dans les installations photovoltaïques au sol, l'exemple allemand*, 2009
- **MEEDDM**, *Le cadrage préalable de l'étude d'impact sur l'environnement*, 2004

#### Sites Internet :

- **ADEME**, <http://www.bilans-ges.ademe.fr>
- **DREAL NOUVELLE AQUITAINE**, <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>
- **GEORISQUES**, <http://www.georisques.gouv.fr>
- **BRGM**, <http://infoterre.brgm.fr>
- **GEOPORTAIL**, <http://www.geoportail.fr/>
- **CADASTRE**, <http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>
- **SANDRE**, <http://sandre.eaufrance.fr/>
- **L'EAU EN LOIRE BRETAGNE**, <http://www.eau-loire-bretagne.fr/>
- **METEO FRANCE**, <http://france.meteofrance.com/france/accueil?xtor=AL-1>
- **INSEE**, <http://www.insee.fr/fr/default.asp>
- **FRANCE BALADE**, <http://www.francebalade.com/>
- **LIG'AIR**, <http://www.ligair.fr>
- **Base de données Mérimée**, <http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine>

### 11.2. METHODES DE CARACTERISATION DE L'ENVIRONNEMENT

Les méthodes d'analyses et d'études utilisées pour caractériser l'environnement de ce projet et le projet lui-même, sont déterminées dans un premier temps par une démarche exploratoire visant à identifier, à priori, les sensibilités les plus évidentes, en fonction :

- d'une première appréciation fondée sur des visites de terrains,
- d'enquêtes effectuées auprès des services administratifs susceptibles d'être concernés par le projet, des acteurs économiques et des résidents installés dans cette zone.

A partir de ces premières données, est fixé un canevas de collectes et d'analyses d'informations concernant les différents thèmes à traiter en fonction de leur "priorité" en terme de sensibilité ; le choix, le poids et la finesse de la méthode retenue pour traiter chaque thème de l'état initial, sont donc variables et ajustés aux réalités locales ; ces méthodes et les moyens d'investigation mis en œuvre sont susceptibles d'évoluer en cours d'étude si apparaissent des sensibilités nouvelles ou des sensibilités particulières plus importantes que leur estimation de départ.

### 11.3. METHODES DE CARACTERISATION DE L'IMPACT

Elles comportent en général 3 étapes :

- une quantification des impacts qui est plus ou moins précise selon les données scientifiques, les appareillages et les méthodes de calcul disponibles,
- une détermination du seuil ou de l'intensité de la gêne occasionnée qui peut-être subjective (paysage) ou fixée (bruit, rejets,...),
- le suivi de ces paramètres pour mieux ajuster les mesures estimées, et pour pallier les incertitudes qui subsistent au terme de n'importe quelle prévision effectuée et ce, quelle que soit la méthode utilisée.

#### 11.4. LA DEMARCHE DE L'ETUDE D'IMPACT

La présente étude a été menée suivant le schéma ci-dessous :

##### Phase 1 :

Etude de l'état initial du site : définition d'états zéro, diagnostic et relevé de terrain afin d'aboutir à la définition et à la hiérarchisation des enjeux.

##### Phase 2 :

Proposition de variantes d'implantation compatibles avec les enjeux identifiés. Dans le même temps et pour chaque variante, étude des effets de l'installation de modules photovoltaïques selon chaque spécialité (faune, flore, paysage...).

##### Phase 3 :

Choix de la meilleure variante d'implantation en fonction des enjeux, impacts et possibilités de mesures réductrices ou compensatoires permettant une insertion optimale du projet dans son environnement.

Le chapitre « Description des solutions de substitution raisonnables et indications des principales raisons du choix effectué » présente les étapes du développement du projet qui ont précédé l'élaboration de l'étude d'impact (choix du site, avant-projet, concertation, etc.)

La **Phase 1** a consisté à approfondir les études préliminaires menées sur le site et ayant conduit au choix de celui-ci.

Une analyse complète de l'état initial du site et de son environnement a été dressée par des études et relevés de terrains. Les enjeux du site vis-à-vis de l'installation de modules photovoltaïques ont été soulignés et ont conduit à donner des principes d'implantation. Cette phase constitue la partie « Analyse de l'état initial du site » du présent dossier.

Les contraintes et enjeux du site identifiés ont alors permis d'orienter le projet vers des propositions d'implantation cohérentes. Cette étape, la **Phase 2**, a consisté à proposer des plans d'implantation minimisant les impacts. Pour cela, l'analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de chaque variante sur l'environnement a été étudiée pour chaque spécialité. La partie « raisons du choix du projet » présente la variante retenue.

Une analyse multicritère des effets de chaque variante sur le site a conduit à choisir l'une d'elles comme implantation définitive. Il s'agit de la variante présentée dans la demande de permis de construire. Cette **Phase 3** a été réalisée en faisant une synthèse des effets de chaque variante sur le site. Les effets de la variante retenue sont présentés dans le chapitre « Analyse des effets ».

Enfin, au-delà du soin apporté au choix du site et à l'implantation du projet, des mesures supplémentaires sont prises afin que la centrale solaire s'inscrive dans son environnement le plus harmonieusement possible ; ces mesures sont décrites dans la partie « Mesures envisagées »

Le Résumé Non Technique est un document reprenant tous les éléments essentiels du projet. Se voulant plus abordable et plus léger que l'étude dans son intégralité, il est destiné à servir à l'information du public qui souhaiterait aborder le projet sans entrer dans tous les détails.

#### 11.5. DIFFICULTES RENCONTREES POUR L'ELABORATION DE L'ETUDE D'IMPACT

Plusieurs difficultés ont été rencontrées lors de l'élaboration de cette étude d'impact sur l'environnement. Elles sont liées à plusieurs points :

- L'état d'avancement même du projet : en effet, l'implantation de panneaux photovoltaïques nécessite d'intégrer de nombreux paramètres (relief, orientation, météorologie, intégration paysagère, ...), ce qui induit de nombreux allers-retours entre le bureau d'études techniques et le maître d'œuvre.
- L'état des bases de données consultées : une partie des bases de données officielles sont le fruit d'un travail d'expertise qui tend vers l'exhaustivité (base Mérimée par exemple). ; cependant certaines bases sont constituées sur le principe de la déclaration réglementaire volontaire (Base de données du Sous-sol du BRGM pour les forages par exemple). Ces dernières ne peuvent donc garantir une exhaustivité lors des consultations. Ainsi des éléments recherchés peuvent exister sans être identifiés officiellement.

## 12. LES AUTEURS DE L'ETUDE



### EREA INGENIERIE

10, place de la République

37 190 AZAY-LE-RIDEAU

Tel : 06 15 35 05 13

Représenté par : M. Lionel WAEBER

#### Rédacteurs :

Chloé CAMAIL – Ingénieure environnement

Nathan BONVALLET – Ingénieur environnement et énergies renouvelables

#### Relecture et validation :

Lionel WAEBER, Directeur d'EREA INGENIERIE

Philippe BRU, Responsable d'agence

#### ▪ Sous-traitant paysage



### ADEV Environnement

2, rue Jules Ferry

36 300 LE BLANC

Tel : 02 54 37 19 68

Représenté par : M. Sébastien ILLOVIC

#### Rédacteurs :

Roger COLY, Chargé d'études environnementale

#### Relecture et validation :

Floran PICAUD, Directeur technique

#### ▪ Sous-traitant paysage et faune/flore



### ADEV Environnement

2, rue Jules Ferry

36 300 LE BLANC

Tel : 02 54 37 19 68

Représenté par : M. Sébastien ILLOVIC

#### Rédacteurs :

Noémie ROUX, Chargée d'étude flore, habitats, zones humides

Sandra MICHELET, Chargée d'étude flore, habitats, zones humides

Hugo LE PAPE, Chargé d'étude faune

#### Relecture et validation :

Florian PICAUD, Directeur technique

Noémie ROUX, Chargée d'étude flore, habitats, zones humides



**EREA INGENIERIE**

10, place de la République - 37190 Azay-le-Rideau

Tel : 02 47 26 88 16

E-mail : [contact@erea-ingenierie.com](mailto:contact@erea-ingenierie.com)

# **PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE MARSAC LIEU-DIT « LE MONT »**

## **RESUME NON TECHNIQUE**

### **ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT**

**Novembre 2021**





## SOMMAIRE

---

<b>1. CONTEXTE GENERAL .....</b>	<b>4</b>
1.1. Préambule .....	4
1.2. Contexte réglementaire .....	4
1.3. Porteur du projet .....	4
1.4. Conception et principe de fonctionnement d'un parc photovoltaïque .....	4
<b>2. DESCRIPTION DU PROJET.....</b>	<b>5</b>
2.1. Localisation du projet.....	5
2.2. Situation cadastrale .....	11
2.3. Zonage réglementaire .....	12
2.4. Caractéristiques techniques .....	12
<b>3. ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>15</b>
3.1. Aires d'étude du projet .....	15
3.2. Milieu physique.....	16
3.3. Milieu naturel .....	18
3.3.1. Synthèse des enjeux du milieu naturel .....	19
3.4. Paysage et patrimoine culturel.....	21
3.5. Milieu humain.....	25
3.6. Description des facteurs susceptibles d'être affectés .....	26
<b>4. DESCRIPTION DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ET INDICATION DES PRINCIPALES RAISONS DU CHOIX EFFECTUE .....</b>	<b>28</b>
4.1. Choix du site .....	28
4.2. Solutions de substitution examinées .....	28
<b>5. IMPACTS NOTABLES DU PROJET ET MESURES .....</b>	<b>28</b>
5.1. Paysages et photomontages.....	28
5.2. Cumuls des incidences avec d'autres projets .....	35
5.3. Synthèse des impacts, mesures, des impacts résiduels et coûts des mesures .....	37
5.4. Modalités de suivis de mesures.....	57
5.4.1. Phase chantier .....	57
5.4.2. Phase exploitation .....	57
5.5. Démantèlement et remise en état du site .....	57
<b>6. CONCLUSION .....</b>	<b>57</b>

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

Illustration 1 : Schéma d'un parc photovoltaïque .....	4	Illustration 30 : Les zones d'habitat .....	25
Illustration 2 : Principe de fonctionnement d'une centrale photovoltaïque .....	5	Illustration 31 : Synthèse de l'état initial et des enjeux .....	27
Illustration 3 : Carte de localisation du projet.....	6	Illustration 32 : Résultats de la prospection des sites pollués.....	28
Illustration 4 : Vue aérienne du projet.....	7	Illustration 33 : Localisation des photomontages.....	29
Illustration 5 : Vue n°1 depuis la route au nord du projet vers le sud (Source : EREA Ingénierie – Août 2021) .....	8	Illustration 34 : Résumé des sensibilités des photomontages.....	35
Illustration 6 : Vue n°3 depuis la route à l'ouest du projet en direction du projet (Source : EREA Ingénierie – Août 2021) .....	8	Illustration 35 : Avis MRAe rendus.....	36
Illustration 7 : Vue n°5 depuis le virage au sud-ouest du projet (Source : EREA Ingénierie – Août 2021) .....	9	Illustration 36 : Tableau de synthèse des impacts, mesures, impacts résiduels et coûts .....	41
Illustration 8 : Vue n°6 depuis la route à l'est en direction du projet (Source : EREA Ingénierie – Août 2021).....	9	Illustration 37 : Planning de sensibilité des espèces (Source : ADEV Environnement) .....	42
Illustration 9 : Vue n°7 depuis la route à l'est en direction du projet (Source : EREA Ingénierie – Août 2021).....	9	Illustration 38 : Habitats évités par la mesure MNat-R1 .....	44
Illustration 10 : Vue n°8 depuis le site du projet (Source : EREA Ingénierie – Août 2021) .....	9	Illustration 39 : Choix du type de clôture (Source : Extrait de SETRA « Clôtures routières et faune » / J. CARSIGNOL – CETE de l'Est).....	44
Illustration 11 : Vue n°13 depuis la route au sud du site en direction du projet (Source : EREA Ingénierie – Août 2021) .....	10	Illustration 40 : Clôture de type « ursus » placée à l'envers.....	45
Illustration 12 : Extrait cadastral .....	11	Illustration 41 : Localisation des abris pour l'herpétofaune.....	45
Illustration 13 : Caractéristiques principales du projet.....	12	Illustration 42 : Filtres à pailles (Source photo : CETE).....	46
Illustration 14 : Plan de masse (Source : EREA INGENIERIE – Juillet 2021).....	13	Illustration 43 : Bassin provisoire de décantation des MES et autres polluants (Source photo : ADEV Environnement) .....	46
Illustration 15 : Exemple de poste de livraison – Centrale photovoltaïque de Saint-Jory de Chalais en Dordogne (Source : EREA Ingénierie).....	14	Illustration 44 : Bacs de stockage des produits chimiques (Source photo : CETE).....	46
Illustration 16 : Définition des aires d'études du projet .....	15	Illustration 45 : Calendrier pour la réalisation de la fauche .....	47
Illustration 17 : Périmètres de protection des captages Bénévent-l'Abbaye (Source : ARS Nouvelle-Aquitaine).....	16	Illustration 46 : Séquence de plantation des arbres et arbustes .....	48
Illustration 18 : Dates et thématiques des prospections naturalistes réalisées sur le site du projet .....	18	Illustration 47 : Séquence de plantation des arbustes .....	49
Illustration 19 : Synthèse des enjeux environnementaux au regard des différents compartiments biologiques étudiés (Source : ADEV Environnement).....	19	Illustration 48 : Séquence de plantation des arbustes .....	50
Illustration 20 : Cartographie des enjeux globaux sur la zone d'étude (Source : ADEV Environnement) .....	20	Illustration 49 : Localisation des mesures de compensation concernant les haies et lisières (Source : ADEV Environnement).....	51
Illustration 21 : Synthèse du diagnostic paysager et patrimonial .....	21	Illustration 50 : Photo d'un rucher (Source : Michaël Preteseille).....	52
Illustration 22 : Coupe topographique A-A' (Source : ADEV Environnement) .....	21	Illustration 51 : Evolution du rucher sur 5 ans .....	52
Illustration 23 : Coupe topographique B-B' (Source : ADEV environnement) .....	22	Illustration 52 : Photos d'un rucher et d'une ruche (Source : Michaël Preteseille).....	54
Illustration 24 : Structure biophysique et les fonctionnements visuels dans l'aire d'étude éloignée (Source : ADEV Environnement).....	23	Illustration 229 : Exemple de fauche sur un parc photovoltaïque.....	55
Illustration 25 : La structure biophysique et les fonctionnements visuels dans l'aire d'étude intermédiaire (Source : ADEV Environnement).....	23	Illustration 230 : Calendrier pour la réalisation de la fauche.....	55
Illustration 26 : Localisation des circuits de randonnées (Source : CDRP37).....	24	Illustration 53 : Calendrier annuel de réalisation des sessions de suivis écologique.....	56
Illustration 27 : Illustration 28 : Le patrimoine historique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée du projet (Source : Atlas des patrimoines, ADEV Environnement) .....	24	Illustration 54 : Année de mise en place des suivis écologiques sur le site d'étude concernant la faune .....	57
Illustration 29 : La protection du patrimoine à l'échelle du périmètre d'étude éloigné (Source : ADEV Environnement) .....	25		



## 1. CONTEXTE GENERAL

### 1.1. PREAMBULE

L'objet du Résumé Non Technique est de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact du projet de centrale photovoltaïque de Marsac, au lieu-dit « Le Mont » dans le département de la Creuse.

Il s'agit donc d'une synthèse des éléments développés dans l'étude d'impact qui, tout en restant objective, ne peut s'avérer exhaustive. Pour des informations complètes, notamment en termes de technique et de méthodologie, il conviendra de se reporter à la version complète de l'étude d'impact.

Le projet consiste en l'implantation d'une centrale d'une puissance totale de 2,99 MWc ; il est porté par la société EREA INGENIERIE.

### 1.2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Conformément au Code de l'Environnement et à l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement modifié par le décret n° 2016-1110 du 11 août 2016, le projet de parc photovoltaïque sur la commune de Marsac a conduit à la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement (EIE) qui sera jointe à la demande de permis de construire, et donnera lieu à la réalisation d'une enquête publique.

### 1.3. PORTEUR DU PROJET

Le porteur de projet de la centrale photovoltaïque sur la commune de Marsac est EREA INGENIERIE.

Fondée en 2009, EREA INGENIERIE est une société dont le siège social est basé à Azay-le-Rideau (37) et qui possède deux autres agences implantées à proximité de Cahors (46) pour la branche sud-ouest et à proximité de Toulon pour la branche sud-est.

Forte de plus de dix années d'expérience dans les énergies renouvelables, l'environnement général et l'acoustique, EREA INGENIERIE se démarque aussi en tant que développeur de projets photovoltaïques intervenant sur l'ensemble du territoire français.

Treize projets ont obtenu un permis de construire dont 10 ont été lauréats à la CRE, pour une puissance totale de 115,80 MW.

En 2020, la construction des parcs photovoltaïques de Salbris, Theillay, Baraize, Savigny-sur-Braye, Saint-Jory-de-Chalais, Decize et Mer a débuté et la mise en service a eu lieu 2021. Par ailleurs, la construction des centrales photovoltaïques de Mennetou-sur-Cher, Gièvres et du Pêchereau a commencé en 2021.

A ce jour, plusieurs projets sont en cours d'instruction, pour une surface de 87,63 ha et une puissance de 79,81 MWc.

Le projet de centrale photovoltaïque au sol de Marsac a été développé par la société EREA Ingénierie basée à Azay-le-Rideau.

### 1.4. CONCEPTION ET PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Une centrale photovoltaïque au sol est constituée de différents éléments : des modules photovoltaïques, des structures support fixes, des câbles de raccordement, des locaux techniques comportant onduleurs, transformateurs, matériels de protection électrique, un poste de livraison pour l'injection de l'électricité sur le réseau, une clôture et des accès.

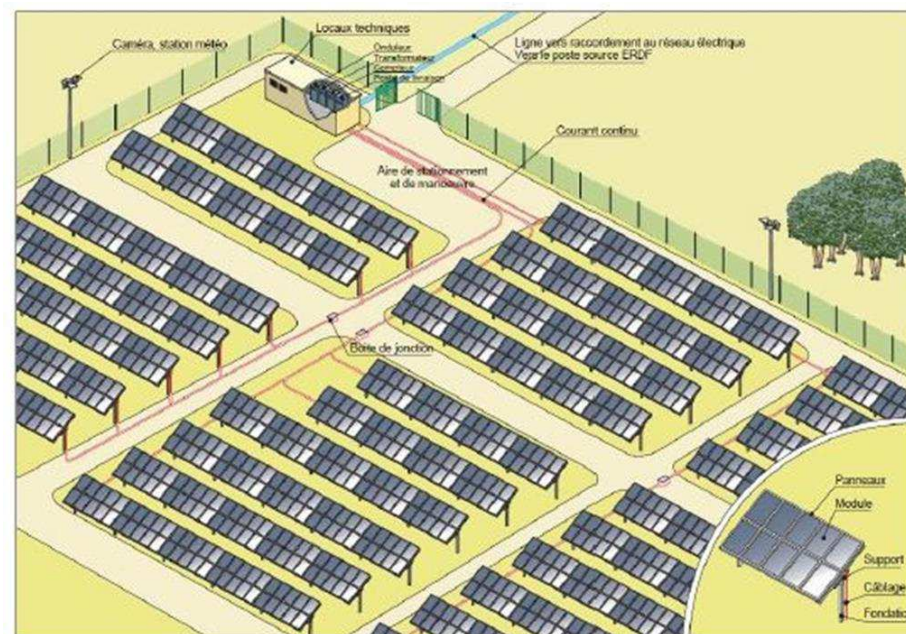


Illustration 1 : Schéma d'un parc photovoltaïque

Le rayonnement du soleil sur les modules photovoltaïques est transformé en courant électrique continu acheminé vers un onduleur. Ce dernier convertit cette électricité en courant alternatif compatible avec le réseau. Un transformateur élève la tension avant l'injection de l'électricité par câble jusqu'au réseau public.

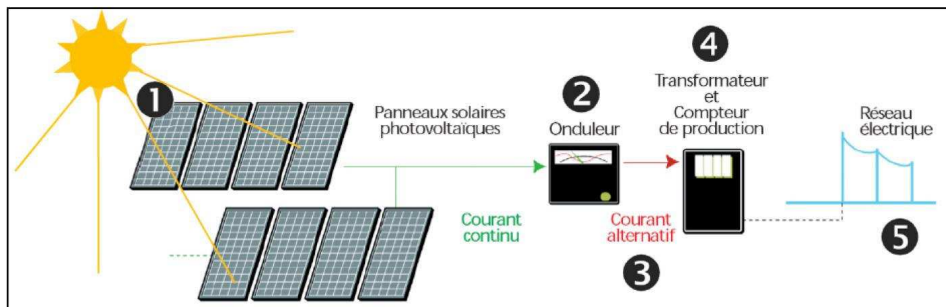


Illustration 2 : Principe de fonctionnement d'une centrale photovoltaïque

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

### 2.1. LOCALISATION DU PROJET

Le projet de parc photovoltaïque se situe au niveau du lieu-dit « Le Mont » dans le village de Le Mont à 2.5 km au nord de la commune de Marsac, située dans le département de la Creuse (23) en région Nouvelle-Aquitaine.

Marsac appartient à la Communauté de communes de Bénévent-Grand-Bourg.

Marsac se trouve à environ 50 km au nord-est de Limoges et à 30 km à au sud-est de Guéret, elle est limitrophe des communes suivantes :

- Le Grand-Bourg situé au Nord,
- Fursac au Nord-Ouest
- Arrènes au Sud-Ouest,
- Bénévent au Nord-Est,
- Mourioux-Vieilleville au Sud-Est.



## CARTE LOCALISATION DU PROJET

Projet de centrale photovoltaïque - MARSAC  
Lieu-dit "Le Mont"



LEGENDE		EHELLE	DATE
Zone d'implantation potentielle			Mai 2021
Limite communale			

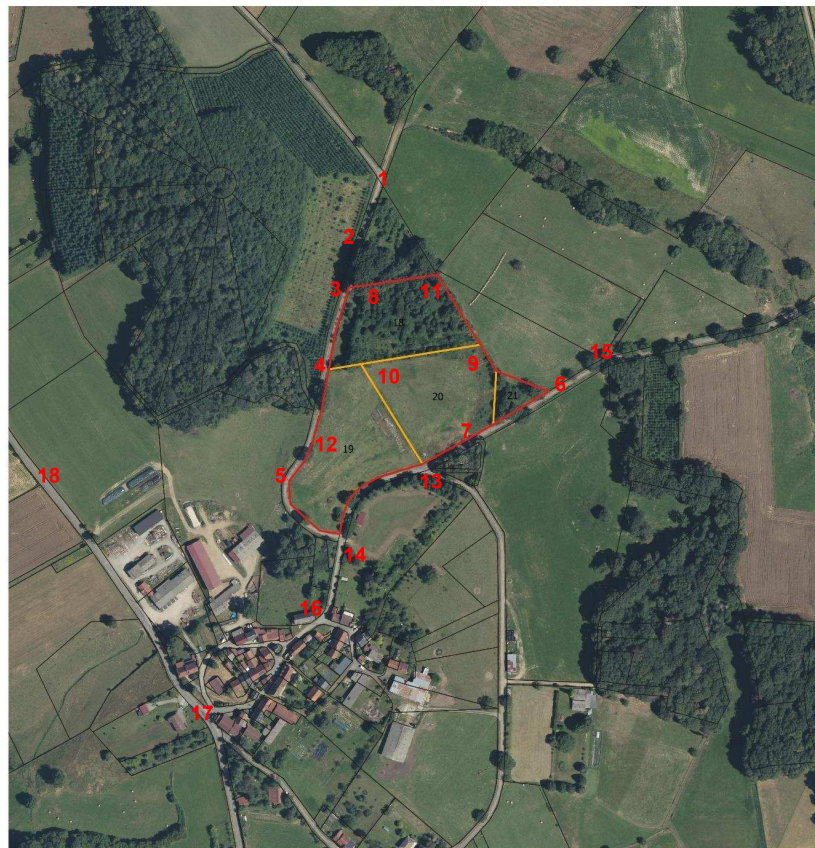
Illustration 3 : Carte de localisation du projet





## CARTE LOCALISATION DU PROJET

Projet de centrale photovoltaïque - MARSAC  
Lieu-dit "Le Mont"



LEGENDE		ECHELLE	DATE
<ul style="list-style-type: none"><li><span style="border: 1px solid red; display: inline-block; width: 10px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Zone d'implantation potentielle</li><li><span style="border: 1px solid yellow; display: inline-block; width: 10px; height: 10px; margin-right: 5px;"></span> Parcellaire cadastral</li><li>18 Parcelles concernées par le projet</li></ul>		0 25 50 m 	Mai 2021

Illustration 4 : Vue aérienne du projet



Illustration 5 : Vue n°1 depuis la route au nord du projet vers le sud (Source : EREA Ingénierie – Août 2021)



Illustration 6 : Vue n°3 depuis la route à l'ouest du projet en direction du projet (Source : EREA Ingénierie – Août 2021)





Illustration 7 : Vue n°5 depuis le virage au sud-ouest du projet (Source : EREA Ingénierie – Août 2021)



Illustration 9 : Vue n°7 depuis la route à l'est en direction du projet (Source : EREA Ingénierie – Août 2021)



Illustration 8 : Vue n°6 depuis la route à l'est en direction du projet (Source : EREA Ingénierie – Août 2021)



Illustration 10 : Vue n°8 depuis le site du projet (Source : EREA Ingénierie – Août 2021)





Illustration 11 : Vue n°13 depuis la route au sud du site en direction du projet (Source : EREA Ingénierie – Août 2021)

## 2.2. SITUATION CADASTRALE

L'aire d'étude immédiate se trouve sur la commune de Marsac, Section ZC 18, 19, 20 et 21. Leurs surfaces respectives en m<sup>2</sup> sont données ci-contre :

Section	N° de parcelle	Surface
ZC	18	8 971
ZC	19	11 500
ZC	20	10 100
ZC	21	1 400
<b>Surface totale</b>		<b>31 971</b>

Seuls 2,99 ha du site seront exploités par le parc photovoltaïque.  
Les parcelles appartiennent à un propriétaire privé et à la mairie de Marsac.

La commune de Marsac, a émis, par délibérations datées du 16 mars 2018 et du 27 février 2021, un avis favorable pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur les terrains cités ci-dessus (cf. délibérations du Conseil Municipal en annexe).

Une convention sous la forme d'une promesse de bail emphytéotique a été signée entre EREA Ingénierie et les différents propriétaires, pour une durée minimale de 25 ans reconductible deux fois dix ans.

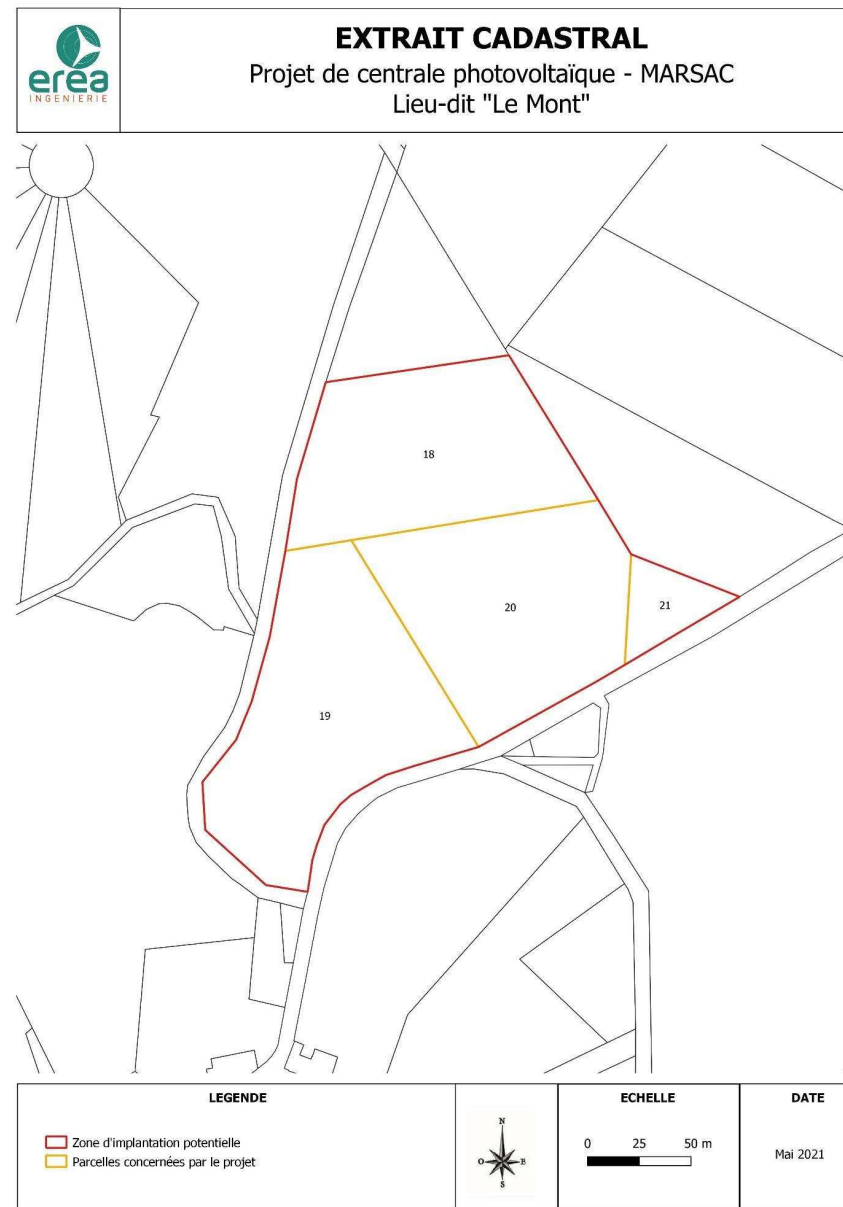


Illustration 12 : Extrait cadastral

### 2.3. ZONAGE REGLEMENTAIRE

La commune de Marsac est règlementée par un plan local d'urbanisme (PLU). Le secteur du projet est situé en zone agricole A.

Un projet de PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) est en cours d'élaboration. Il est envisagé de créer un secteur spécifique Ax sur lequel les installations nécessaires à la production d'énergies renouvelables seraient autorisées sous conditions : « Les constructions et installations liées à la production d'énergies renouvelables sont autorisées sous réserve qu'elles ne compromettent pas le caractère agricole de la zone et qu'elles respectent une bonne insertion au paysage et à l'environnement ».

**Le projet de parc photovoltaïque sera donc compatible avec le PLUi.**

### 2.4. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Le projet de centrale photovoltaïque s'étendra sur une superficie de 3,19 hectares environ, pour une puissance de 2,99 MWc.

Les principales caractéristiques du projet sont les suivantes :

Localisation	Marsac
Puissance de la centrale envisagée	2,99 MWc
Taille du site	3,19 ha – 2,99 ha clôturés
Estimation de la production de la centrale	3,366 GWh/an
Equivalentes foyers hors chauffage	1 400 foyers
CO2 évité à production équivalent	200 T/an
Durée de vie du projet	25 ans
Technologie envisagée	Silicium monocristallin (380 Wc)
Type de supports envisagés	1 964 Pieux battus et longrines
Nombre de modules	7 856
Hauteurs des structures par rapport au sol	80 cm
Locaux techniques	1 poste de transformation 1 poste de livraison

Illustration 13 : Caractéristiques principales du projet

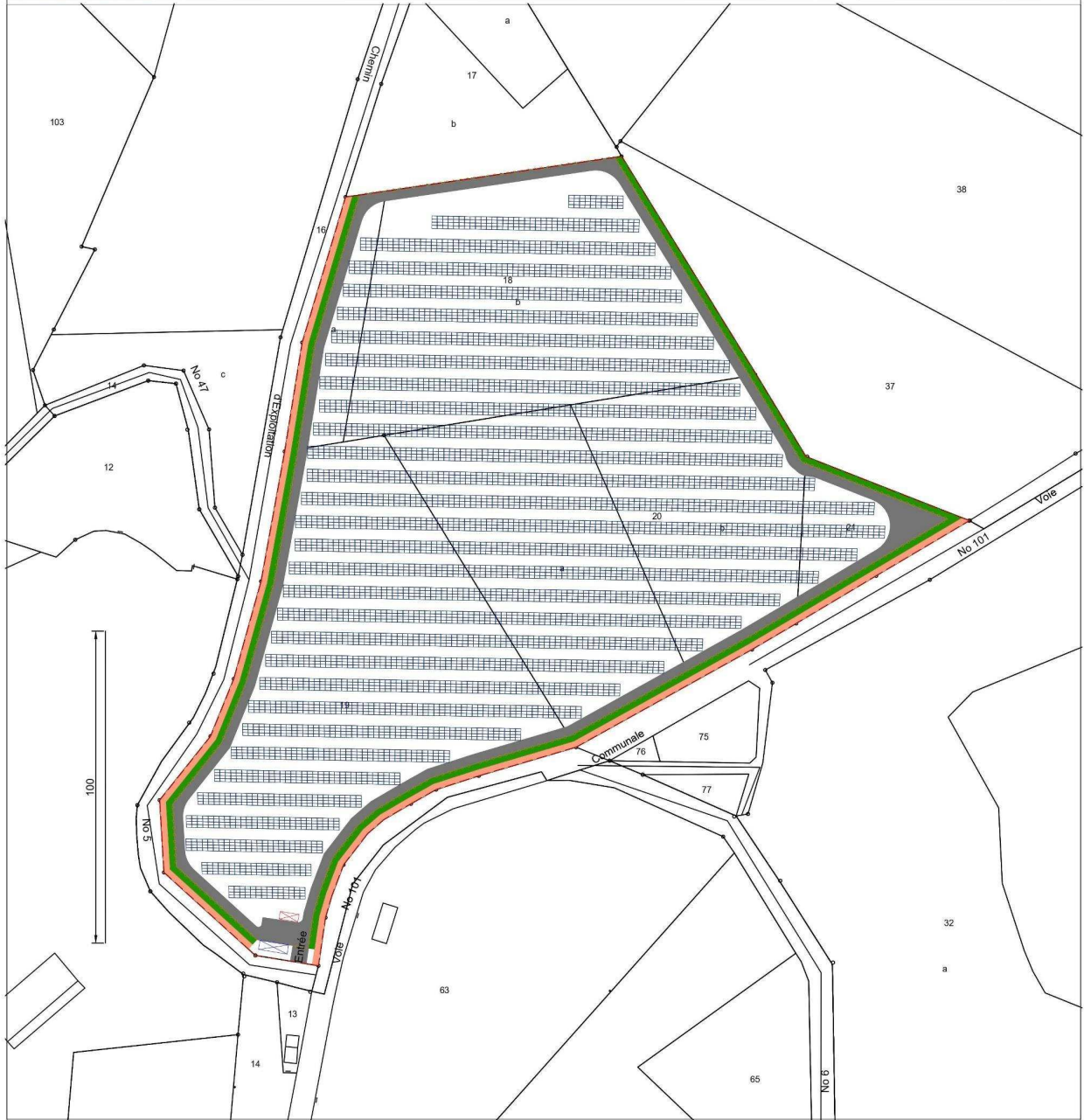
Le plan de masse ci-dessous présente la position de l'ensemble des éléments techniques, ainsi que la position des clôtures et des chemins d'accès et de circulation.



Projet de centrale photovoltaïque au sol de Marsac (23)

PLAN DE MASSE

Surface cadastrale : 3,19 ha  
 Surface clôturée : 2,99 ha  
 Nombre de modules : 7 856  
 Puissance : 2,99 MWc



Légende

- |                               |                       |                                      |
|-------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| Modules photovoltaïques       | Clôture               | Muret en pierre et fossé à conserver |
| Poste Onduleur/transformateur | Parcelles cadastrales | Chemin d'exploitation                |
| Poste de livraison            | ZIP                   | Création d'une haie                  |

Date : 12/07/2021

Echelle : 1/1250 en A3

Illustration 14 : Plan de masse (Source : EREA INGENIERIE – Juillet 2021)

Le projet, d'une puissance de 2,99 MWc prévoit la mise en place de 7 856 modules photovoltaïques disposés sur des pieux battus et des longrines posées sur le sol afin d'éviter tout impact sur la ressource en eau de la canalisation d'eau potable. Les modules photovoltaïques seront orientés plein sud et inclinés à 20° par rapport à l'horizontal, ce choix permet de maximiser la collecte et la valorisation de l'irradiation et ainsi maximiser la production d'électricité de la centrale. Les supports atteignent une hauteur maximale de 2,24 m et une hauteur minimale d'environ 80 cm, laissant place à une couverture végétale réduite (prairie naturelle favorable à la biodiversité). Les modules photovoltaïques sont espacés d'environ 2 cm afin de favoriser l'écoulement des eaux de pluie, la diffusion de la lumière sous le panneau et une meilleure circulation de l'air.

La centrale photovoltaïque sera également constituée d'un poste de livraison et d'un local électrique type « conteneurs métalliques » contenant les onduleurs et les transformateurs moyenne tension. Un réseau de câbles électriques basse-tension (courant continu) reliera en souterrain ou aérien (selon la profondeur de terre végétale) les différentes lignes de modules photovoltaïques au local électrique correspondant.

Un chemin d'exploitation en calcaire de 3 m de large permettra de circuler au sein du parc.

La production électrique issue du local électrique sera acheminée au poste de livraison, permettant de faire le lien avec le réseau électrique public de distribution.

Le poste de livraison sera positionné au niveau de l'entrée du site donnant sur le chemin communal n°5.

Le poste de livraison et le poste de transformation, en béton armé, seront recouverts d'un bardage en bois favorisant leur intégration dans l'environnement local.

Un grillage de couleur verte, d'une hauteur d'environ 2 mètres sera installé afin d'éviter toute intrusion dans l'enceinte, pour des raisons de sécurité d'une part (risque électrique), et de prévention des vols et détériorations d'autre part.



Illustration 15 : Exemple de poste de livraison – Centrale photovoltaïque de Saint-Jory de Chalais en Dordogne (Source : [EREA Ingénierie](#))



### 3. ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

#### 3.1. AIRES D'ETUDE DU PROJET

Afin de décrire l'état initial du site et de son environnement, plusieurs aires d'études ont été définies :

- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée (500 m)
- Aire étude éloignée (1 000 m)



Illustration 16 : Définition des aires d'études du projet



### 3.2. MILIEU PHYSIQUE

La ZIP est implantée sur une formation de Monzogranites à cordiérite à grain moyen.

Le point culminant du projet se situe à une altitude d'environ 446 mètres avec le point le plus bas situé à environ 420 mètres caractérisant ainsi une pente d'environ 8% sur un axe nord-sud.

Un cours d'eau est recensé sur la commune de Marsac et se situe à 2,45 km du site d'implantation du projet. Il s'agit de l'Ardour, un cours d'eau aurifère classé en première catégorie piscicole.

L'Ardour prend sa source en sud-est de Bénévent-l'Abbaye, sur la commune d'Augères, à l'altitude 450 mètres et 500 mètres au nord-est du Puy de Villard (521m) dans le département de la Creuse, et coule en direction de l'ouest en passant par Marsac. Après un trajet de 33,6 km, l'Ardour se jette dans la Gartempe entre Folles et Bersac-sur-Rivalier à l'altitude de 291 mètres et à moins de 500 mètres au nord-est du viaduc de Rocherolles situé en aval de la Gartempe.

Un cours d'eau ainsi que l'étang de la Brousse se situe dans l'aire d'étude intermédiaire (1 km). Un étang, dénommé Etang de la Brousse, se trouve également sur la commune de Marsac, à environ 680 mètres du projet.

La commune Marsac est située sur la masse d'eau souterraine du Massif central BV Gartempe de type socle dont l'écoulement est libre.

Aucun captage d'alimentation en eau potable n'est situé sur la commune de Marsac. Cinq captages sont recensés sur la commune voisine de Bénévent l'Abbaye dont trois sont abandonnés, les deux autres sont des captages à drain.

Le projet se situe en dehors de tout périmètre de protection.

Une canalisation d'eau potable traverse le site du projet dans un axe nord-sud.

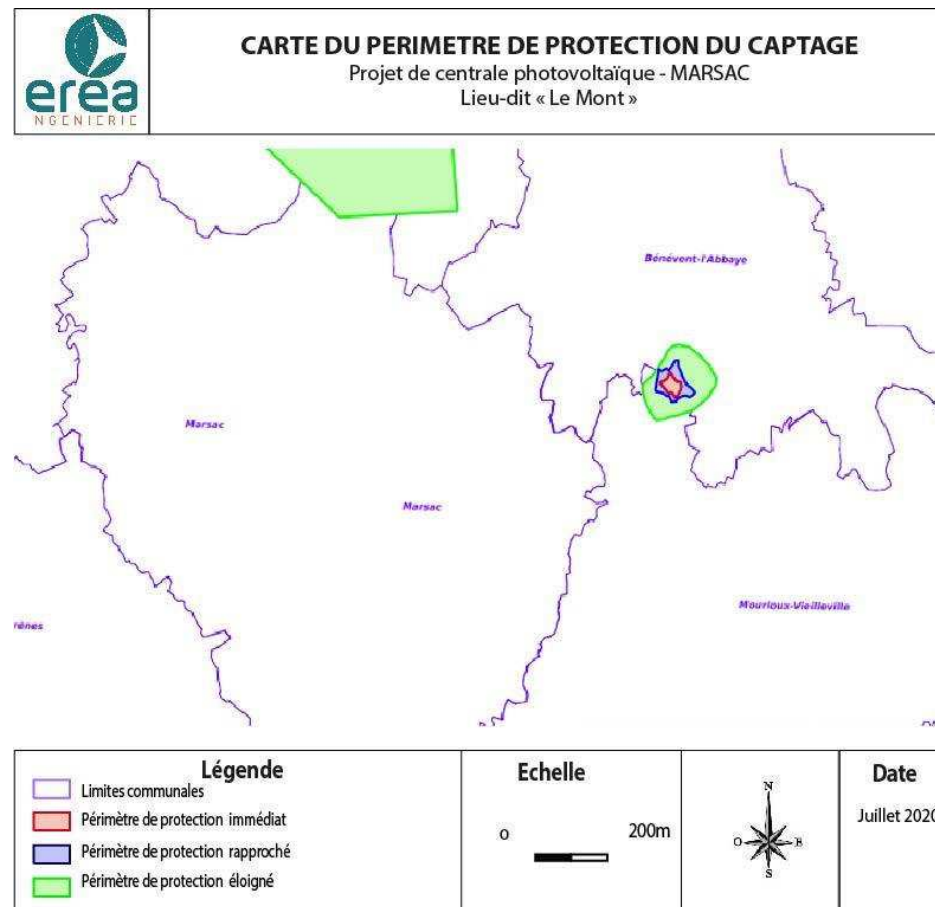


Illustration 17 : Périmètres de protection des captages Bénévent-l'Abbaye (Source : ARS Nouvelle-Aquitaine)

Le climat de la Creuse est plutôt océanique. Les conditions d'ensoleillement sont satisfaisantes.

La commune de Marsac se situe dans une zone de sismicité faible (2).

La qualité de l'air est plutôt bonne.

La zone du projet n'est pas concernée par des phénomènes de retrait et gonflement des argiles.

Marsac n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturels Risques Mouvements de terrain (tassements différentiels).

La commune de Marsac n'est pas enregistrée comme commune sensible aux feux de forêt. La surface boisée du département couplée à des épisodes de sécheresse peuvent aboutir à des conditions propices au départ de multiples. Les recommandations du SDIS 23 seront prises en compte.

### 3.3. MILIEU NATUREL

Le bureau d'étude ADEV Environnement a réalisé plusieurs sorties sur le site entre avril 2018 et mars 2021. Les dates et la thématique de chaque sortie sont précisées dans le tableau suivant :

Date de la sortie	Thématique	Conditions météorologiques	Nombre d'intervenants
18/04/2018	Groupes principaux : - Oiseaux, reptiles Groupes secondaires : - Lépidoptères, amphibiens, mammifères, flore	Couverture nuageuse : 0 % Vent : faible Température : 12°C Pluie : ∅	1 personne
18/05/2018	Groupes principaux : - Flore, habitats, zones humides	Couverture nuageuse : 50 % Vent : faible Température : 16°C Pluie : ∅	1 personne
29/05/2018	Groupes principaux : - Reptiles, oiseaux, insectes, mammifères Groupes secondaires : - Chiroptères	Couverture nuageuse : 100 % Vent : faible Température : 18°C Pluie : intermittente et orages	1 personne
13/06/2018	Groupes principaux : - Oiseaux, reptiles Groupes secondaires : - Insectes, mammifères	Couverture nuageuse : 75 % Vent : moyen Température : 20°C Pluie : ∅	1 personne
13/07/2018	Groupes principaux : - Oiseaux, reptiles Groupes secondaires : - Insectes, mammifères	Couverture nuageuse : 0 % Vent : nul Température : 22-25°C Pluie : ∅	1 personne
27/01/2021	Groupes principaux : - Oiseaux hivernants Groupes secondaires : - Mammifères	Couverture nuageuse : 100 % Vent : nul Température : 3°C Pluie : Bruine	1 personne
17/03/2021	Groupes principaux : - Oiseaux Groupes secondaires : - Mammifères, insectes	Couverture nuageuse : 100 % Vent : Faible Température : 10°C Pluie : ∅	1 personne

Illustration 18 : Dates et thématiques des prospections naturalistes réalisées sur le site du projet

### 3.3.1. SYNTHÈSE DES ENJEUX DU MILIEU NATUREL

Compartiment biologique	Synthèse des inventaires sur le site du projet	Niveau d'enjeu	
<b>Habitats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence d'habitat de zones humides règlementaires</li> <li>Absence d'habitat de boisements diversifiés</li> <li>Absence d'habitat d'intérêt communautaire recensé</li> </ul>	Nul	à faible
<b>Flore</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence d'espèce déterminante ZNIEFF</li> <li>Absence d'espèce protégée</li> <li>Présence d'espèces caractéristiques des zones humides : Consoude officinale et Renoncule rampante</li> <li>Aucune espèce au statut de conservation défavorable au niveau national ou régional</li> </ul>	Faible	
<b>Zones humides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de zone humide règlementaire</li> </ul>	Nul	
<b>Connectivité écologique au niveau du site du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le SRCE Limousin identifie la zone d'étude au sein d'une sous-trame de milieux prairiaux et ouverts parsemés de boisement fragmentés.</li> <li>La zone d'étude se trouve au sein d'un corridor diffus pour la sous-trame des milieux boisés.</li> </ul>	Faible	
<b>Oiseaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avifaune relativement diversifiée (34 espèces inventoriées)</li> <li>25 espèces protégées en France inventoriées sur la zone d'étude.</li> <li>Aucune espèce d'intérêt communautaire inscrit à l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux (espèce hivernante)</li> <li>8 espèces au statut de conservation défavorable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France.</li> <li>1 espèce au statut de conservation défavorable sur la liste rouge des oiseaux nicheurs en région Limousin.</li> </ul>	Assez fort	
<b>Amphibiens</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune espèce n'a été inventoriée</li> </ul>	Nul	
<b>Reptiles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 espèces inventoriées (communes mais protégées en France) : le Lézard des murailles et le Lézard vert occidental</li> <li>Absence d'espèce d'intérêt communautaire</li> <li>Aucune ne présente de statut de conservation défavorable à l'échelle nationale et régionale.</li> </ul>	Faible	

Compartiment biologique	Synthèse des inventaires sur le site du projet	Niveau d'enjeu
<b>Chiroptères</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diversité chiroptérologique modérée (8 espèces)</li> <li>3 espèces inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats Faune Flore : espèces d'intérêt communautaire</li> <li>3 espèces possèdent un statut de conservation défavorable sur la liste rouge des chiroptères de France</li> <li>La zone d'étude constitue un territoire de chasse favorable (présence de haies et lisières avec des zones ouvertes)</li> <li>Absence d'habitat favorable pour l'accueil de colonie de reproduction et d'hibernation</li> </ul>	Assez fort
<b>Mammifères terrestres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>4 espèces inventoriées</li> <li>Absence d'espèces protégées et/ou d'intérêt communautaire</li> </ul>	Faible
<b>Insectes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diversité entomologique modérée (25 espèces), 17 lépidoptères, 4 odonates, 4 orthoptères.</li> <li>Présence d'espèces communes.</li> <li>Aucune d'intérêt communautaire et protégée.</li> <li>Aucune espèce ne présente un statut de conservation défavorable en région Limousin.</li> <li>Aucune espèce ne présente un statut de conservation défavorable au niveau national.</li> </ul>	Faible

Illustration 19 : Synthèse des enjeux environnementaux au regard des différents compartiments biologiques étudiés  
(Source : ADEV Environnement)

La carte suivante localise les enjeux globaux (prenant en compte l'ensemble des composantes de la biodiversité) sur la zone d'étude.



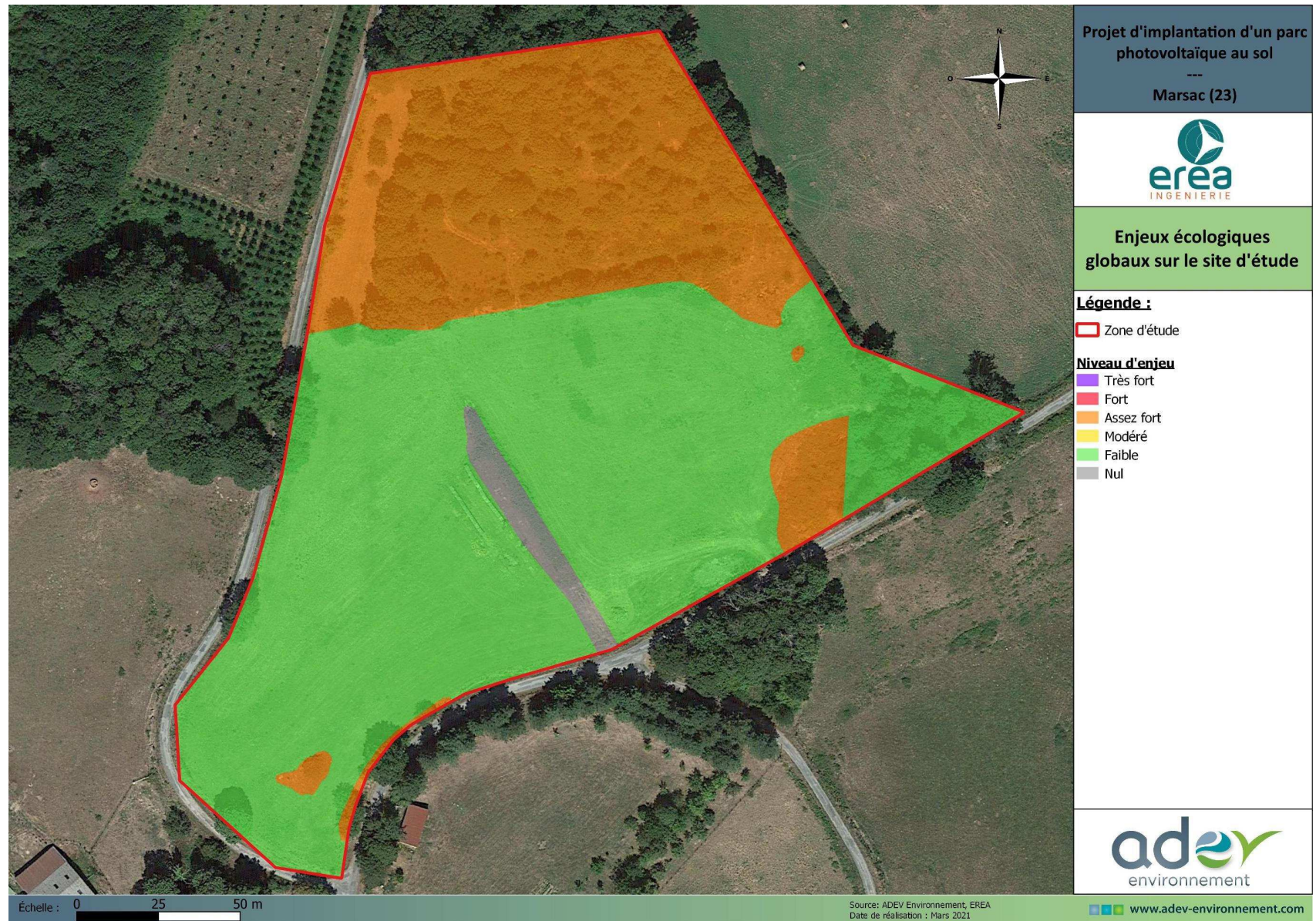


Illustration 20 : Cartographie des enjeux globaux sur la zone d'étude (Source : ADEV Environnement)

### 3.4. PAYSAGE ET PATRIMOINE CULTUREL

Thématique	Caractéristiques	Niveau d'enjeu
<b>PAYSAGE</b>		
<b>L'unité paysagère concernée par le projet</b>	L'unité paysagère « le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg » sous unité de la « Campagne-Parc » est caractérisée d'une part par de doux vallonnements au sommet desquels se développent des bois de feuillus (chênes et hêtres) et d'autre part, par la présence d'un maillage bocager irrégulier qui laisse de plus en plus place à de grandes parcelles cultivées.	Faible
<b>Les structures biophysiques</b>	Le site du projet est situé dans un espace topographique au relief vallonné et incliné vers sud.  L'espace agricole est ponctué de petits bois et par les traces résiduelles de l'ancien maillage bocager.	Faible
<b>Les lieux de vie</b>	L'aire d'étude intermédiaire compte cinq petites unités d'habitation situées le long de trois routes départementales. Quatre d'entre-elles se situent à environ 1 km du site.  Le lieu-dit Le Mont est l'unité d'habitation qui se trouve à proximité immédiate du site.	Modéré
<b>Les axes de communication</b>	L'aire d'étude intermédiaire est quadrillée par trois routes départementales qui forment un triangle autour de la zone d'implantation du projet.  Parmi ces axes de circulation, seul une portion de RD42 (à proximité du lieu-dit Le Mont) offre une vue partielle sur le site.	Faible
<b>Le tourisme</b>	Le site du projet est à l'écart des itinéraires touristiques majeurs.  Le village de caractère de Bénévent-l'Abbaye se trouve à environ 4 km du site.	Faible

<b>Le site du projet</b>	Le site du projet occupe une surface de 3 ha. Il se découvre en vue proche depuis les habitations du lieu-dit le Mont et les deux voies communales qui passent par les limites ouest et au sud site.	Modéré
<b>LE PATRIMOINE</b>		
<b>Monuments historiques</b>	L'aire d'étude intermédiaire ne compte aucun monument historique. Sur les quatre monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, aucun n'est en interaction visuelle avec le site du projet.	Nul
<b>Sites Inscrits et classés</b>	Absence de site inscrit ou classé à l'intérieur de l'aire d'étude éloignée	Nul
<b>Site patrimonial remarquable</b>	L'aire d'étude éloignée compte un site patrimonial remarquable : le village de Bénévent-l'Abbaye. Aucune interaction visuelle n'existe entre le site est le bourg de Bénévent-l'Abbaye.	Nul

Illustration 21 : Synthèse du diagnostic paysager et patrimonial

L'aire d'étude éloignée est concernée par l'ambiance paysagère de la « campagne-parc », dans laquelle on peut distinguer les plateaux ondulés, plus précisément celui de Bénévent-l'Abbaye.

Le plateau de Bénévent-l'Abbaye se situe au nord du Limousin. Il se présente comme une vaste cuvette (300 m d'altitude en moyenne) au centre de laquelle se trouve le bourg de Bénévent-l'Abbaye. Il est délimité par trois sous-unités paysagères et une succession de motifs topographiques : les Monts de Guéret et de Saint-Vaury à l'est les Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud à l'ouest, la sous-unité paysagère de la Basse-Marche au nord et enfin celle du pays de Vassivière au sud. En entrant sur le plateau de Bénévent-l'Abbaye/Grand-Bourg, l'impression générale qui se dégage est celle du passage d'un paysage de montagne à un territoire au relief plus plat.



Illustration 22 : Coupe topographique A-A' (Source : ADEV Environnement)





Illustration 23 : Coupe topographique B-B' (Source : ADEV environnement)